

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 AVRIL  
2015 à VINGT HEURES TRENTE :**

**PRESENTS :**

Mr CHEVALLIER MAMES François -Mr STEVANCE Elie-  
Mr ALARD André - Mr BORREL Michel – Mr CHARRIAL Didier -  
Mme VANESON Jocelyne – Mme MORAL Alessandra – Mme  
ESQUER Valérie – Mr AUBIN Gilles - Melle LEPAGE Annick –  
Mme BAVAY Carol – Mr TOUCHARD François – Mme PHILIPPE  
Magali

**ABSENT :**

Mr PERRON Thierry pouvoir Mr CHEVALLIER-MAMES

Le Procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'Unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Mr André ALARD

-----

**1/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (BUDGET M14) :**

Après avoir confié la présidence à Monsieur André ALARD, doyen d'âge, afin de mettre au vote le compte administratif 2014 de la comptabilité M14, monsieur le maire quitte la salle du conseil.

Le compte administratif 2014 du budget de la commune M14, est présenté pour des montants de :

- Section de fonctionnement Dépenses : 412 532.19 €
- Section de fonctionnement Recettes : 466 933.54 €
  
- Section d'investissement Dépenses : 107 103.57 €
- Section d'investissement Recettes : 99 079.10 €

Le compte administratif 2014 du budget M14 est approuvé à l'unanimité membres présents et représentés.

**2/AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET M14) :**

Monsieur le maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Affectation du résultat de la comptabilité M14 :

**Fonctionnement :**

Résultat 2014.....	54 401.35 €
Résultats antérieurs.....	262 496.54 €
Total .....	: 316 897.89 €

Investissement :

Résultat 2014.....(déficit): - 8 024.47 €  
Résultats antérieurs.....(déficit) : - 161 316.26 €  
Déficit à reporter :..... : - 169 340.73 €

Soit au 002(Recette/Fonctionnement) : 147 557.16€  
Soit au 1068(Recette/Investissement) : 169 340.73 €

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3/ APOBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL:**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2014 de la comptabilité M14 émis par Mme le receveur municipal de la trésorerie de Guignes, comptable de la commune, et autorise Monsieur le maire à signer le compte de gestion.

**4/VOTE DES TAXES :**

Monsieur CHEVALLIER MAMES propose au conseil municipal l'augmentation des taux d'imposition communaux de 2014,

Après débat et discussion, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'augmenter les taux fixés par le conseil municipal en 2014
  - D'appliquer, pour 2015, les taux suivants :
- Taxe d'habitation..... : 17.69 %  
Taxe foncière..... : 19.27 %  
Taxe foncière non bâti ..... : 59.01 %  
C F E (cotisation foncière des entreprises)... : 18.31 %

**5/VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES :**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité d'accorder les subventions aux associations ci-dessous mentionnées :

Chapitre 65 - Ligne 65738 du budget :

Association des Amis de l'Eglise :..... 855 €  
Ass. Anciens Combattants de Courtomer..... 200 €  
Ass. Tennis de Table de Courtomer..... 200 €  
Ass. Courtomer et ses Créateurs ..... 200 €  
Ass. Courtomer en vadrouille..... 200 €  
Ass. Bonjour la forme..... 200 €  
Ass. Pourquoi Pas..... 200 €  
Ass. Chamboultout Courtomer..... 200 €  
Ass. Des cadets Pompiers de Mormant..... 200 €  
Ass. Courtobiblio..... 200 €  
Ass. Amicale Sapeurs Pompiers Rozay..... 200 €  
Croix Rouge Française..... 200 €

Soit un montant total de: ..... 3 055. €

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2015 de la comptabilité M14.

Il est précisé que le versement de la subvention communale ne se fera qu'après le dépôt en mairie du livre comptable et du dernier rapport de l'assemblée générale de l'association concernée.

#### **6/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 (BUDGET M14) :**

Monsieur CHEVALLIER MAMES présente les éléments budgétaires pour 2015.

Le budget primitif 2015 de la comptabilité M14 de la commune est présenté pour des montants de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses – Recettes : 598 351.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses – Recettes : 499 342.91 €

Le conseil municipal vote ce budget, à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **7/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (BUDGET M49) :**

Après avoir confié la présidence à Monsieur ALARD André, doyen d'âge, afin de mettre au vote le compte administratif 2014 de la comptabilité M49, monsieur le maire quitte la salle de conseil.

Le compte administratif 2014 de la M49 (Eau Assainissement) est présenté pour des montants de :

- Section d'exploitation Dépenses : 53 565.64 €
- Section d'exploitation Recettes : 60 676.19 €
  
- Section d'investissement Dépenses : 1 156 830.26 €
- Section d'investissement Recettes : 1 562 199.63 €

Le compte administratif 2014 de la M49 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **8/ AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET M49) :**

Monsieur le maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Affectation du résultat, comptabilité M49 :

Exploitation :

Dépenses ..... : 53 565.64 €

Recettes..... : 60 676.19 €

Résultat : excédent 2014..... : 7 110.55 €

Investissement :

Dépenses..... : 1 156 830.26 €

Recettes..... : 1 562 199.63 €

Résultats excédent 2014 ..... : 405 369.37 €

Excédent antérieur..... : 63 838.84 €

Reste à réaliser 2014..... : - 481 181.00 €

Soit un excédent global de :

Excédent global reporté..... 469 208.21 € (001)

Soit au 1068(Recette/Investissement) : 7 110.55 €

Affectation du résultat approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **9/APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2014 de la comptabilité M49 émis par Mme le receveur municipal de la trésorerie de Guignes, comptable de la commune, et autorise monsieur le maire à signer le compte de gestion 2014.

### **10/VOTE DES SURTAXES EAU ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le maire présente les travaux de la commission des finances sur la surtaxe concernant l'eau et l'assainissement sur le budget de la comptabilité de la M49.

Après débat et discussion, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les surtaxes communales votées au budget 2014 lors du conseil municipal du 27 novembre 2014 :

Surtaxe Eau ..... : 0.76 €

Surtaxe Assainissement ...: 2.18 €

### **11/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA M49 (EAU ASSAINISSEMENT) :**

Le budget primitif 2015 de la comptabilité M49 de la commune est présenté pour des montants de :

Section d'exploitation... : 77 914.09 €

Section d'investissement : 1 088 335.52€

Le budget primitif 2015 de la M49 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **12/SDESM : information sur les redevances d'occupation du domaine public d'électricité :**

#### **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ERDF**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF,

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit 197 €,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;

### **13/SDESM : adhésion de la commune de Pommeuse :**

**Vu** la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

**Vu** la délibération n° 2015-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Pommeuse,

Selon l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes au SDESM disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de cette délibération pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

#### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :  
**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM

### **14/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Communauté de communes des Sources de l'Yerres : le conseil communautaire de la CCSY a voté l'adhésion de la commune de Courtomer au 01/01/2016
- RPI de Bernay-Vilbert et Courtomer : Réflexion sur la création d'un city stade à Courtomer et d'une aire de jeux pour les enfants de l'école maternelle

L'Ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.